

LE VOLONTARIAT EN ASSOCIATIONS DE PATIENTS OU DE PROCHES ENGAGEMENT SOLIDAIRE POUR LA SANTÉ

Le volontariat est-il en crise ? Les candidats volontaires se font de plus en plus rares, et ceux qui restent subissent une pression administrative toujours croissante. Des associations ont déjà mis la clé sous le paillason, par lassitude ou faute de renouvellement des effectifs. Mais jamais par désintérêt pour la cause. Comment donner un nouveau souffle au volontariat, et assurer la survie des associations ?

Cette situation est préoccupante et la LUSS tire la sonnette d'alarme. Le volontariat est un ingrédient essentiel du tissu associatif, et particulièrement des associations de patients et de proches. Sans volontaires, les missions de première nécessité assurées par ces associations vont disparaître.

La LUSS (Ligue des Usagers des Services de Santé - Fédération indépendante francophone des associations de patients et de proches) propose une série de recommandations, et interpelle les acteurs concernés pour trouver des pistes d'amélioration et développer des mesures pour encourager le volontariat.

Encourager le volontariat et l'engagement des jeunes

La **mixité générationnelle au sein des associations** est indispensable pour assurer leur survie. La jeune génération dispose de compétences que n'ont pas nécessairement les personnes plus âgées, et les personnes plus âgées lui apportent leurs connaissances, leur expérience... Sans parler du renouvellement des effectifs.

Deux axes sont à explorer pour favoriser l'engagement : **revaloriser le volontariat**, notamment auprès des jeunes, et **dégager du temps** à consacrer au volontariat.

Cette proposition rejoint des débats publics entamés de longue date, portant sur l'instauration du **revenu universel** et sur la **révision du temps de travail hebdomadaire**. Une piste supplémentaire serait la création d'un "**congé volontariat**", sur le modèle du "congé politique".

Quant à la **revalorisation du volontariat**, elle passera par exemple par la **création d'initiatives spécifiques à destination des écoles** (découverte d'associations, participation à des projets citoyens...).

Proposer le volontariat comme une piste de réintégration professionnelle ou de réinsertion sociale

L'engagement dans le volontariat est porteur de sens, **source de reconnaissance et de valorisation sociale**. Les associations de patients et de proches leur offrent un **cadre rassurant, flexible, adapté à l'état de santé** du patient-volontaire, ce qui fait du volontariat un possible tremplin vers un **retour progressif au travail ou vers une réintégration sociale**.

Mais les **démarches administratives** à remplir, tant par le volontaire que par l'association choisie, sont une réelle pierre d'achoppement.

Afin de rassurer le candidat volontaire sur l'absence d'impact de son engagement sur son droit aux allocations sociales, la LUSS insiste sur l'importance d'**informer et sensibiliser les CPAS, l'ONEM, les mutuelles**, sur les particularités (et les bienfaits) du bénévolat.

Les **médecins-conseils** doivent également devenir des alliés du volontariat, pour autant qu'ils soient adéquatement sensibilisés sur les questions de volontariat, et que leur charge de travail **laisse la place à une réelle discussion avec le patient** sur ses besoins, ses envies, et ses capacités. Le volontariat doit être considéré, et proposé, comme une **possible piste de réintégration professionnelle**. Pour autant, il ne faut jamais l'imposer ! **Le volontariat doit rester une démarche... volontaire.**

La LUSS recommande donc d'**alléger les procédures administratives**, notamment ce qui concerne le **formulaire C45B** en matière de chômage.

Former les volontaires au sein de l'association

Il n'y a pas ici de secret : une fois encore, l'argent est le nerf de la guerre. **Les associations doivent pouvoir disposer de moyens pour organiser ou proposer des formations à leurs volontaires !**

Une forme de donnant-donnant entre l'association et ses volontaires : l'un offre son temps, l'autre, des **perspectives d'évolution**. La formation et l'évaluation régulière permettent également aux associations d'accueillir des volontaires **pas ou peu formés**, et d'assurer leur mise à niveau en interne. Et in fine, de confier les rôles de l'association à des volontaires et ainsi renouveler des troupes parfois fatiguées par un investissement de plusieurs années.

Le **"reverse-mentoring"**, ou le mentorat des aînés par les plus jeunes, doit également être encouragé.

Diminuer la charge administrative

La LUSS réclame une plus grande **simplification administrative**. Diminuer la charge et les obligations administratives, et simplifier les démarches restantes. Là où la simplification n'est pas possible, ou pas suffisante, il faudra contourner le problème en offrant d'autres services pour le pallier, par exemple (continuer à) **former les volontaires** qui seront chargés de la gestion de leur association (ASBL) ou **veiller à ce que les pouvoirs locaux soutiennent le monde associatif** en mettant gratuitement à disposition des associations qui le souhaitent des salles de réunion et du matériel de travail de qualité professionnelle.

Rappelons que les volontaires en associations de patients et de proches sont souvent des personnes d'un certain âge, et la plupart du temps elles-mêmes malades ou proches d'une personne malade. Il est déplorable que le temps consacré à une association le soit majoritairement pour des **démarches administratives parfois vides de sens et démesurées** par rapport au contexte spécifique des associations de patients et de proches. Les volontaires gestionnaires de l'ASBL n'ont ainsi parfois plus le temps d'être sur le terrain, ce qui est pourtant la motivation première de leur engagement bénévole.

CONTACT PRESSE

Pour tout complément d'information, contactez **Louise Lannoy** ou **Thierry Monin**, Chargés de projets:

l.lannoy@luss.be - t.monin@luss.be - 081 74 44 28

Toute demande de matériel presse peut être envoyée à communication@luss.be

LUSS asbl

Avenue Sergent Vrithoff, 123
5000 Namur

✉ luss@luss.be
☎ 081.74.44.28

Antenne Liège

Quai Churchill, 22
4020 Liège

✉ luss.liege@luss.be
☎ 04.247.30.57

Antenne Bruxelles

Rue Victor Oudart, 7
1030 Schaerbeek

✉ luss.bruxelles@luss.be
☎ 02.734.13.30